

Décision

Générale

colonial

Décision n° 382 29/03/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 mars 1953

Numéro JO
n° 6 du 01/05/1953

Date du numéro
1 mai 1953

TEXTE INTÉGRAL

M. Elmi Aouale est engagé à titre essentiellement précaire et révocable, pour compter du 1er avril 1953, en qualité d'électricien, 14e échelon, et mis à la disposition du Directeur du Service des Travaux publics (salaire mensuel de 16.300 fr.) exclusif de toutes autres indemnités autres que celles des allocations familiales.